

Mayotte, une terre de conquête éducative

Lettre de rentrée 2016-2017

Tanguy SEMBIC, Secrétaire Général SGEN CFDT Mayotte



L'île de Mayotte est devenue département français en 2011. Depuis lors, l'État investit massivement pour réduire l'écart entre ce nouveau département et les autres départements d'Outre-mer mais cela n'est pas assez.

Les défis sont gigantesques, en particulier dans le domaine éducatif. Le principal est constitué par la démographie et ses pendents : le bâti scolaire et l'encadrement. Les besoins sont énormes sur une île où on comptabilise environ 10 000 naissances par an soit l'équivalent de la population scolaire de 10 lycées moyens métropolitains !

Concernant le bâti scolaire, le Vice-rectorat de Mayotte est confronté à une course permanente à la construction de nouvelles salles de classe. Un consensus s'est établi entre les différents acteurs de l'île pour estimer à 600 salles les besoins. Rien que pour le 1^{er} degré et en 2015, ce sont 16 réfectoires qui sont sortis de sol, 116 salles de classe qui ont été construites et 57 rénovées, pour un budget de 11,8 millions d'euros. Pour le 2nd degré, les chiffres sont tout aussi impressionnantes. Deux collèges ont vu le jour en 2015 prévus pour accueillir respectivement 800 et 1300 élèves. De nouveaux lycées devront également ouvrir, un à Kawéni (Mamoudzou Nord), un autre en projet à Longoni (métiers du bâtiment).

Malgré cette frénésie de construction, les besoins sont loin d'être satisfaits. Les établissements restent surchargés plus de 35 élèves dans les classes de seconde, terminales (ex : lycée Bamana), les conditions d'exercice sur nos lieux de travail se dégradent et sont sources de plus en plus d'accidents de travail : chutes, victimes de violences, d'agressions dans et aux abords des établissements, dans les appartements de fonction des personnels de direction, gestionnaires etc. Ce retard permanent en capacité d'accueil est aussi dépendant du contexte régional. Les conditions de vie très difficiles dans les îles de l'archipel des Comores, poussent un nombre toujours croissant de ses habitants vers Mayotte, considérée comme un Eldorado.

Les tensions entre nouveaux arrivants, très majoritairement clandestins car en situation irrégulière, et les Mahorais sont de plus en plus fortes et débouchent parfois sur des violences physiques. Récemment, les médias se faisaient l'écho d'opérations de « décasage » menées par des Mahorais à l'encontre des Comoriens, délogés de leurs cases et jetés à la rue. Ces tensions se retrouvent parfois hélas au sein des écoles et des établissements scolaires où les enfants de parents en situation irrégulière sont jugés responsables de la surpopulation scolaire, des mauvaises conditions d'apprentissages et du taux élevé de retard et d'échec scolaire qui en découlent.

Le SGEN-CFDT et la CFDT dénoncent fortement les violences qui opposent Mahorais et Comoriens et interpellent régulièrement l'État sur ses responsabilités. En particulier, lorsque des expulsions d'adultes en situation irrégulière ont pour conséquence de laisser sur l'île des mineurs, livrés à eux-mêmes, devenant ainsi des proies faciles pour tous les commerces et toutes les violences possibles. Ou pire encore lorsque des filtrages sont effectués à l'entrée des écoles comme lors de cette rentrée dans le Sud de l'île, renvoyant ainsi une quinzaine d'élèves car d'origine étrangère, tout cela au mépris du code de l'éducation, de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, de notre Constitution. Un enfant comme l'a justement dit le capitaine de police CHAMASSI « n'a pas de nationalité », la seule véritable passe par l'insertion scolaire et construit en retour notre identité Républicaine.

L'encadrement de ces jeunes scolarisés est l'autre grand défi du système éducatif sur l'île de Mayotte. Il faut trouver un nombre toujours croissant d'enseignants des 1^{ers} et 2nd degrés. Cela sur un territoire où le centre universitaire n'a ouvert qu'en 2009, où le taux de réussite au baccalauréat est l'un des plus bas de France. Difficile donc de trouver un vivier suffisant pour pourvoir les postes d'enseignants titulaires, et ce malgré l'ouverture cette année d'une licence pluridisciplinaire au CUFR dont la vocation sera de tourner les étudiants vers les métiers enseignants (concours, contractualisation). La conséquence, se sont plus de 1600 enseignants contractuels qui ont dû être recruté pour la rentrée 2016 dont près de 600 dans le premier degré. Le ratio titulaires/contractuels ne cesse d'augmenter pour atteindre en 2016 : 30 % à l'échelle académique. L'île compte donc beaucoup sur les enseignants titulaires métropolitains et donc sur le mouvement inter. Cette année le nombre d'« entrants » s'élevait à 219 (stagiaires compris) contre 183 « sortants » pour le second degré. Mais le nombre de demandes d'entrants est inférieur à celui des années passées indiquant une attractivité en baisse. D'autant que le nombre réel d'entrants dans le second degré est surestimé puisque des stagiaires en situation et des affectations à titre provisoire déjà installés à Mayotte y sont comptabilisés.

Pour le SGEN-CFDT, si les mesures indemnitàires ont été adaptées suite à la départementalisation (passage à une IE transitoire et une indexation progressive à tous les fonctionnaires), elles ne sont pas suffisantes pour faire venir et surtout stabiliser des personnels titulaires. Il est indispensable qu'une réflexion autour d'un système pérenne de reconnaissance de l'investissement des personnels dans ce territoire attachant mais exigeant soit menée. C'est cette revendication que le SGEN-CFDT porte avec la CFDT Fonctions Publiques auprès des ministères de l'Outre-mer et de la Fonction publique.

Plus généralement, il faut permettre aux personnels de l'Education Nationale une reconnaissance professionnelle au travers d'un projet de déroulement de carrière amélioré comme l'accès à un grade fonctionnel, l'accès plus rapide à un grade supérieur, le choix vers une mutation valorisée après un service effectué à Mayotte, l'élargissement exceptionnel du dispositif REP aux lycées de Mayotte puisque tous leurs élèves viennent de collèges classés REP ou REP+, etc. Autant de mesures dont les bénéfices seront conservés par les personnels tout au long de leur carrière et valorisés dans la prochaine mise en place du Parcours Professionnels Carrière Rémunération (PPCR) dont les effets indemnitàires se feront sentir au 1^{er} janvier 2017, y compris lors du départ à la retraite.

Venir exercer à Mayotte est un challenge éducatif stimulant car beaucoup est à faire. Ce que certains perçoivent comme un poids, la jeunesse, est au contraire une chance. Encore faut-il lui permettre de réussir et pour cela l'École ne peut pas tout. Car rien n'est possible sans les autres services publics qui permettent de construire un environnement sécurisant et accompagnant pour le jeune : santé, culture, protection sociale, formation professionnelle mais aussi police et justice. C'est pour cela que le SGEN-CFDT agit avec les autres fédérations de la CFDT car le projet pour Mayotte doit être global éducatif et économique.

Equipe SGEN CFDT Mayotte

Secrétaire général du SGEN-CFDT Mayotte : **Tanguy SEMBIC** (Lycée Bamana)

Secrétaire adjoint du SGEN CFDT Mayotte : **Kamel CHIROUDA** (Collège M'Gombani)

Commissaires Paritaires 2nd degré: **Marjolaine SERRIER** (Lycée du Nord),

Tanguy SEMBIC

Notre site internet : sgencfdtmayotte.com

Des délégués et sympathisants dans les établissements suivants : Kawéni 1 (**EL BAGHLI**), Bamana (**SEMBIC**), lycée du Nord (**SERRIER**), Bouéni M'Titi (**BERNARD**), M'Gombani (**CHIROUDA, RESSOT**), Bandrelé (**SELLIER**), KAHANI (**RAYMONDAUD**), école four à chaux PETITE TERRE (**MORIN**),